Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260520-DCM2026_05_06-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 19 MAI 2026. N°2026-05-06

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

Le mardi 19 mai 2026 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 15 mai 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Jean-François LECLERC, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Benoît CAILLART, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, de Madame Lucie BABAULT-HANSEN ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER et de Monsieur Maxime CADOUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Janick PALLIER.

Madame Virginie BEGOC a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ALOES

Dans le cadre de l'organisation des marchés d'été, l'association ALOES, qui organise ces évènements, sollicite de la commune une subvention afin d'accompagner la mise en place d'animations.

Considérant l'intérêt de la tenue de ces évènements en période touristique, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association ALOES afin de soutenir la mise en place de ces animations.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association ALOES

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 20 mai 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT PABU
29830 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Virginie BEGOC